
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 rue Beauce mardi le 1^{er} décembre 2009, à compter de 20 heures 00.

Sont présents :

Madame la conseillère Éva Borocz, et messieurs les conseillers André Allard, Ghislain Beauregard, Bruno Napert, Daniel Plouffe, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Jutras, maire, en présence de Monsieur Alain Beauregard, secrétaire-trésorier et directeur général.

Est absente :

Madame la conseillère Sylvette Savaria

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20 heures 03.

2009-12-192

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Éva Borocz, appuyée par monsieur le conseiller André Allard et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Procès verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009 - Adoption ;
3. Affaires découlant du procès verbal de la séance ordinaire du 10 novembre ;

ADMINISTRATION

4. Budget 2010 – échéance ;
5. Consultations juridiques – Fasken Martineau - Mandat ;
6. Correspondance ;

FINANCES

7. Comptes payés et à payer – Autorisation de paiement ;

COMITÉS

8.1 Voirie

8.2 Bâtiments et propriétés de la municipalité

- 8.2.1 Éclairage public – Appel d'offres ;

8.3 Urbanisme

- 8.3.1 Comité consultatif d'urbanisme – Composition ;
- 8.3.2 Plan et règlements d'urbanisme – Révision – État des travaux ;
- 8.3.3 Fossé, cours d'eau : MRC ou municipalité ;
- 8.3.4 Branche principale du cours d'eau Coderre – Entretien ;

8.4 Environnement

8.5 Sécurité civile et prévention des incendies

8.6 Transport et transport adapté

8.7 Culture et patrimoine

8.7.1 Représentant de la municipalité – Nomination ;

8.8 Loisirs

8.8.1 Patinoire – Protecteurs de bande – Installation ;

8.8.2 Patinoire, saison 2009-2010- Paiement en trois versements ;

8.8.3. Patinoire – Toilettes chimiques ;

AUTRE

9. Période de question ;

10. Levée de la séance.

ADOPTÉE

2009-12-193

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2009 - ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par madame la conseillère Éva Borocz et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009 tel que déposé.

ADOPTÉE

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2009

Le directeur général résume le suivi fait à la séance du 10 novembre 2009.

ADMINISTRATION

4. BUDGET 2010 ÉCHÉANCE

Monsieur le maire informe la population que l'adoption du budget est prévue pour une séance spéciale qui pourrait avoir lieu le même jour que la séance ordinaire de janvier soit le 5 janvier 2010

2009-12-194

5 CONSULTATIONS JURIDIQUES – MANDAT À FASKEN MARTINEAU

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Fasken Martineau datée du 30 novembre 2009 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller André Allard, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Pouffe et unanimement résolu :

DE RETENIR les services du cabinet Fasken Martineau au montant forfaitaire de 750 \$, taxes en sus, pour l'année 2010.

ADOPTÉE

6. CORRESPONDANCE

Courriel daté du 20 novembre 2009 de monsieur Sylvain Berthiaume, directeur général de la MRC sur un article du quotidien Le Nouvelliste traitant de la prospection gazéifère.

FINANCES

2009-12-195

7. COMPTES PAYÉS ET À PAYER- AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer depuis la séance ordinaire du 10 novembre 2009 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par monsieur le conseiller André Allard et unanimement résolu :

D'AUTORISER les paiements figurant sur la liste pour un montant total de 26 312.59\$

ADOPTÉE

COMITÉS

8.1 VOIRIE ET AQUEDUC

Monsieur le conseiller Ghislain Beauregard demande que des remerciements soient adressés à monsieur René Jacques pour le prêt de véhicule et son assistance au rapiéçage de la voie publique ainsi qu'à monsieur Normand Robichaud pour l'entreposage gratuit des bacs.

8.2 BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS DE LA MUNICIPALITÉ

2009-12-196

8.2.1 ÉCLAIRAGE PUBLIC – APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT l'échéance de l'entente actuelle ;

CONSIDÉRANT le devis déposé ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est sous entente avec la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Allard appuyé par monsieur le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur général d'aller en appel d'offres auprès d'au moins deux entreprises qualifiées.

ADOPTÉE

8.3 URBANISME

2009-12-197

8.3.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – COMPOSITION

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer les représentants des citoyens audit comité :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe et unanimement résolu :

DE DÉSIGNER messieurs Pierre Jacques, Claude Lorange, Paul Morin et Pierre St-Louis membres représentants des citoyens pour un mandat de deux ans.

DE NOMMER monsieur Paul Morin président.

ADOPTÉE

8.3.2 PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME – RÉVISION – ÉTAT DES TRAVAUX ;

Le directeur général informe la population que le comité sera convoqué pour une réunion sur une première version du plan d'urbanisme le 14 décembre 2009.

8.3.3 FOSSÉ, COURS D'EAU : MRC OU MUNICIPALITÉ

Monsieur le maire rappelle les responsabilités partagées entre la MRC et la municipalité. La toute première étape appartient à la MRC qui détermine quel organisme a compétence.

8.3.4 BRANCHE PRINCIPALE DU COURS D'EAU CODERRE – ENTRETIEN

Référence à la lettre datée du 3 novembre 2009 de madame Annie Daudelin de la MRC les citoyens sont informés du projet d'entretien de la branche principale du cours d'eau Coderre en 2010. La municipalité est appelée à confirmer à la MRC, notamment, la répartition du coût des travaux, sujet qui sera à l'ordre du jour de la rencontre des intéressés.

8.4 ENVIRONNEMENT

Aucun sujet

8.5 SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

Monsieur le maire informe la population sur les coûts à la hausse de prévention des incendies notamment par l'embauche d'un préventionniste par la MRC et la construction de la caserne par la municipalité de Verchères.

8.6 TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

Aucun sujet

8.7 CULTURE ET PATRIMOINE

Madame la conseillère Éva Borocz sensibilise la population à la sauvegarde de l'église. L'article du président de la Fabrique monsieur Serge Jacques dans l'Oiseau-Mouche paru le 27 novembre 2009 est très clair sur la précarité de la situation.

2009-12-198

8.7.1 REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ - NOMINATION

CONSIDÉRANT que la lettre de madame Julie Patenaude datée du 23 novembre 2009 ;

CONSIDÉRANT la démission de madame Diane Chaput ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Éva Borocz appuyée par monsieur le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

DE NOMMER madame Élise Desrochers pour représenter la municipalité au comité culturel de la MRC.

ADOPTÉE

8.8 LOISIRS

8.8.1 PATINOIRE – PROTECTEURS DE BANDE – INSTALLATION ;

Monsieur le maire invite les citoyens à se porter volontaire pour l'installation des protecteurs de bande.

2009-12-199

8.8.2 PATINOIRE, SAISON 2009-2010- PAIEMENT EN TROIS VERSEMENTS ;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2009-11-190 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe et unanimement résolu :

DE RÉPARTIR les paiements comme suit : 20 % immédiatement (décembre) 20 % le 25 janvier 2010 et 60 % à la fin de la saison.

ADOPTÉE

2009-12-200

8.8.3. PATINOIRE – TOILETTES CHIMIQUES

CONSIDÉRANT l'ouverture prochaine de la patinoire ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur le conseiller Daniel Plouffe appuyé par madame la conseillère Éva Borocz, il est unanimement résolu :

DE LOUER à Cabinet sanitaire Enr. une toilette chimique au montant de 145 \$/mois auquel s'ajoute le transport (90 \$) et une renonciation au dommage de 8 % pour l'hiver 2009-2010.

ADOPTÉE

AUTRE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l'assistance. Il est principalement question de budget.

2009-12-201

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Napert, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 20 .

ADOPTÉE

Claude Jutras
Maire

Alain Beaugard
Directeur général
Secrétaire-trésorier